

1. Champ d'application et généralités

- 1.1 Ces conditions générales (appelées ci-après „CG“) sont valables pour toutes les livraisons de marchandises et les prestations (prestations de réparation, de service et/ou de maintenance) de la myMACO Service GmbH (ci-après appelée „myMACO“), inscrite au tribunal régional de Salzbourg sous FN 499201w. Sauf convention écrite contraire, ces CG s'appliquent exclusivement à toutes les transactions que myMACO conclue avec ses clients et font partie intégrante de toutes les opérations commerciales. Les conditions de livraison du client ne sont pas applicables, même si myMACO ne les a pas expressément contestées au cas par cas.
- 1.2 Sont considérés comme clients au sens des présentes CG d'une part les consommateurs, conformément au § 1 de la loi sur la protection des consommateurs (KSchG), qui possèdent une capacité d'exercice illimitée et qui ont leur domicile ou leur résidence habituelle ou une adresse de livraison en Autriche, Allemagne, Italie, France, Belgique, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Hongrie ou en Suisse. Les clients au sens des présentes CG sont en outre des entreprises, dont le siège ou l'adresse de livraison se situe dans un de ces pays. Dans la mesure où rien d'autre n'a été déterminé concernant certains points, ces CG sont valables de manière équivalente pour les consommateurs et les entrepreneurs. Pour les consommateurs, il convient en tous les cas de respecter les dispositions impératives de la KSchG, pour autant que les dispositions des présentes CG sont divergentes.
- 1.3 Sont considérés comme consommateurs toutes les personnes physiques et/ou morales, qui concluent une affaire ne pouvant pas être imputée ni à leur activité professionnelle ni à leur activité commerciale. En revanche, les entreprises sont toutes les personnes physiques et/ou morales agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ou indépendante lors de la conclusion d'un acte juridique.
- 1.4 Le droit autrichien est exclusivement applicable à l'exclusion du droit des conflits de lois, du droit international privé (IPRG) et de la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Pour les consommateurs, le choix de la loi autrichienne s'applique uniquement dans la mesure où les dispositions impératives de la loi du pays, dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle, doivent être dans tous les cas respectées.
- 1.5 La seule juridiction compétente est le tribunal de 5020 Salzbourg en Autriche. Pour les plaintes de myMACO contre des consommateurs ayant leur domicile, leur résidence habituelle ou leur lieu de travail en Autriche, le lieu d'exécution pour tous les litiges découlant de ou en relation avec ces CG est le tribunal objectivement éligible, dans le ressort duquel se trouve le domicile, la résidence habituelle ou le lieu de travail du consommateur en Autriche.
- 1.6 Si certaines dispositions des présentes CG étaient ou devenaient sans effet, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions des CG. Les dispositions invalides seront remplacées par les dispositions prévues par la loi. En leur absence, une disposition contractuelle invalide ou incomplète est remplacée ou complétée par une disposition contractuelle valide conformément au sens juridique et économique.
- 1.7 Les modifications au niveau de la documentation contractuelle, y compris les présentes CG, requièrent la forme écrite pour être valables.

2. Offres et conclusion de contrat

- 2.1 Le client peut transmettre des demandes ou des commandes par écrit à myMACO via e-mail. Les demandes ou commandes du client arrivant par écrit sont sans engagement. myMACO a la possibilité de soumettre par écrit une offre correspondant à la demande ou la commande du client.
- 2.2 Les demandes ou commandes orales du client ou faites par téléphone ne seront pas acceptées ni traitées par myMACO. Si, au cours de la fourniture de prestations de réparation, de service et/ou de maintenance sur place chez le client celui-ci devait à nouveau commissionner myMACO, cette commande sera exceptionnellement acceptée par myMACO sous forme orale. Cette demande orale doit cependant être confirmée par écrit par le client.
- 2.3 myMACO établie une offre écrite dans la mesure où ceci est possible sur base des documents, photos et indications fournis par le client. Pour myMACO, l'offre est ferme jusqu'à la date d'échéance indiquée au client.
- 2.4 Le client est responsable envers myMACO de l'exactitude et de l'intégralité des indications, documents et photos qu'il transmet à myMACO pour l'exécution du contrat.
- 2.5 Toutes les offres de myMACO deviennent contraignantes au moment de la confirmation écrite de l'offre.
- 2.6 Par l'acceptation écrite de l'offre de myMACO (commande), le client accepte explicitement la validité des présentes CG.

3. Information concernant le droit légal de rétractation du consommateur selon la loi sur les transactions à distance et hors établissement (FAAG)

- 3.1 Pour autant que le client est un consommateur au sens du § 1 KSchG, il prend acte du fait que dans le cas d'une commande par e-mail ou par d'autres moyens de communication pour la vente à distance, il est en droit d'annuler la passation de commande **dans un délai de quatorze (14) jours sans indication de motif**.
- 3.2 Droit de rétractation en cas de livraisons de marchandises :
Le droit de résiliation prend effet le jour où le client ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par le client, a pris possession de la marchandise. Pour exercer le droit de rétractation, le client doit informer myMACO (Alpenstraße 173, 5020 Salzbourg) de sa décision de rétractation du présent contrat. Le modèle de formulaire de rétractation joint et figurant au bas des présentes CG pourra être utilisé à cette fin. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client envoie la déclaration d'exercice du droit de rétractation à myMACO avant l'expiration du délai de rétractation indiqué au point 3.1 des présentes CG.

3.3 Droit de rétractation dans le cadre de prestations :

Si le client bénéficie d'une prestation de myMACO, qui ne constitue pas une livraison de marchandises (prestations), le délai pour exercer le droit de rétractation est de quatorze (14) jours à compter de la date de la conclusion du contrat. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client envoie la déclaration d'exercice du droit de rétractation à myMACO avant l'expiration du délai de rétractation indiqué au chiffre 3.1 des présentes CG. Pour cela, le modèle de formulaire de rétractation joint peut également être utilisé.

3.4 Droit de rétractation dans le cadre de transactions hors établissement :

Les transactions hors établissement au sens du § 3 alinéa 1 FAGG comprennent tout contrat entre myMACO et le consommateur, qui, en la présence physique simultanée de myMACO et du consommateur, est conclu à un endroit, qui n'est pas un établissement commercial de myMACO (p. ex. sur place chez le client).

Au cas où le client accepte une offre de myMACO dans le cadre d'une transaction hors établissement, le client est en droit de résilier le contrat dans un délai de quatorze (14) jours. Le délai de rétractation prend effet lors de la livraison de la marchandise avec la prise de possession de la marchandise par le client ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par le client. Dans le cadre de la fourniture d'une prestation, le délai de rétractation commence au moment de la conclusion du contrat (acceptation de l'offre). Pour exercer le droit de rétractation, le client doit informer myMACO de sa décision de rétractation du présent contrat. Pour cela, le modèle de formulaire de rétractation joint peut également être utilisé. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client envoie la déclaration d'exercice du droit de rétractation à myMACO avant l'expiration du délai de rétractation indiqué au point 3.1 des présentes CG.

3.5 Droit de rétractation dans le cadre d'une livraison de marchandises et d'une prestation :

Si le service de myMACO envers le client consiste aussi bien en une livraison de marchandises qu'en une prestation, alors les dispositions relatives à la livraison de marchandises selon le point 3.2 des présentes CG s'appliquent.

3.6 Toutefois, le client déclare expressément, que - s'il fait usage de son droit de rétractation dans un délai de 14 jours - les factures envoyées pour les prestations fournies jusque-là par myMACO seront néanmoins payées, pour autant que le client demande explicitement que myMACO commence son activité pour le client avant l'expiration du délai de rétractation. En outre, le client prend explicitement connaissance du fait qu'il ne pourra pas exercer son droit de rétractation dans le cadre de travaux urgents de réparation et/ou de maintenance effectués à la demande expresse du client.

3.7 Si le client exerce son droit de rétractation, myMACO enverra une confirmation écrite au client accusant réception de sa rétractation. En cas de rétractation légale, myMACO rembourse tous les montants qu'il a reçu du client sur le compte que celui-ci lui a indiqué, y compris les frais de livraison payés par le client (pour les livraisons de marchandises), dans un délai de quatorze (14) jours dès réception de la rétractation.

3.8 Le client doit immédiatement, ou au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où le client a informé myMACO de son exercice du droit de rétractation, retourner ou transmettre la marchandise à myMACO. Le délai de 14 jours est respecté si la marchandise est envoyée avant l'expiration du délai.

3.9 Dans le cadre de livraisons de marchandises, myMACO est en droit de refuser le remboursement jusqu'à réception des marchandises. Le client doit assumer les frais de retour de la marchandise. Une éventuelle perte de valeur causée par des dégâts au niveau de la nature, du fonctionnement ou d'autres caractéristiques de la marchandise est à la charge du client.

4. Étendue des prestations, prix et facturation

4.1 L'offre respective de myMACO détermine l'étendue des prestations.

4.2 Si le client a seulement chargé myMACO de la livraison de marchandises, le client est tenu de faire exécuter les travaux de réparation, de service et/ou de maintenance uniquement par un spécialiste et conformément aux instructions de montage et d'utilisation du fabricant de ferrures.

4.3 Tous les prix sont indiqués en euros et s'entendent TVA comprise, les éventuels frais d'envoi en sus. Pour la livraison de marchandises, l'emballage est compris dans le prix. Les prix indiqués au moment de la réception de l'offre s'appliquent.

4.4 Les travaux de service, de maintenance et/ou de réparation sont facturés en fonction du temps de travail effectivement consacré, les frais pour le temps de parcours et de trajet, pour le matériel et le transport ainsi que le forfait pour petites pièces en sus.

4.5 Pour la facturation sont pris en compte les quantités effectives, les dimensions, poids et autres indications de livraison ou de prestation.

4.6 myMACO se réserve expressément la facturation de livraisons et de prestations partielles.

4.7 Si la livraison ou la prestation est prévue pour un délai au-delà de deux mois après l'acceptation écrite de l'offre, myMACO est en droit d'adapter le prix en fonction de l'évolution des coûts de matières premières ou de matériaux, des coûts salariaux et d'exploitation, des coûts de frets et autres facteurs de coûts. Au cours des deux premiers mois après réception de l'offre, myMACO n'effectuera aucune modification de prix, à moins qu'ils aient explicitement fait l'objet d'une négociation individuelle avec le client.

5. Échéance et conditions de paiement

- 5.1 Suite à l'acceptation écrite de l'offre par le client, myMACO enverra une facture vérifiable au client.
- 5.2 Concernant les **livraisons de marchandises**, les factures doivent être réglées net immédiatement après réception par virement bancaire préalable ou par paiement par avance au moyen d'une carte de crédit ou de débit (Visa, Mastercard, Maestro). Après la réception du paiement chez myMACO, la marchandise est envoyée par myMACO à l'adresse de livraison indiquée par le client.
- 5.3 Concernant les **travaux de maintenance, de service et de réparation**, les factures doivent être réglées immédiatement après réception, en espèces ou au moyen d'une carte de crédit ou de débit (Visa, Mastercard, Maestro).
- 5.4 Dans la mesure où la livraison de marchandises ou la prestation doit avoir lieu immédiatement (p. ex. lorsqu'il s'agit d'éléments de construction importants pour la sécurité), la facture est exceptionnellement remise par myMACO au moment de la livraison de la marchandise ou de la prestation. Dans ces cas, la facture est également due immédiatement après réception et doit être réglée par virement bancaire ou au moyen d'un paiement par carte de crédit ou de débit.
- 5.5 myMACO se réserve expressément le droit d'exclure certains moyens de paiement au cas par cas.
- 5.6 Les consommateurs au sens des présentes CG sont autorisés à compensation si les prétentions du client, avec lesquelles il souhaite compenser, concernent des contre-prétentions de myMACO résultant du même contrat et étant valables en droit. Une compensation avec des contre-prétentions contestées et non valables en droit de myMACO est exclue pour les entrepreneurs au sens de ces CG. Des droits de rétention ne reviennent au client que si la contre-prétention se base sur le même contrat d'achat.

6. Retard de paiement de la part du client

- 6.1 Si le client est en retard de paiement d'une facture (partielle) de myMACO, myMACO est autorisée, conformément aux dispositions légales, de facturer immédiatement toutes les prestations fournies et de les rendre immédiatement exigibles.
- 6.2 Si le client ne remplit toujours pas son obligation de paiement ou s'il ne le fait pas dans les délais prévus, myMACO a le droit de se retirer du contrat en fixant un nouveau délai raisonnable d'au moins 14 jours.
- 6.3 En cas de retard de paiement du client, myMACO a le droit, nonobstant le droit de se retirer du contrat, d'exiger les intérêts de retard légaux s'élevant à 9 % p.a.

7. Conditions de livraison, retard de livraison et dans l'exécution de la prestation par myMACO

- 7.1 La livraison de la marchandise ou la fourniture de la prestation a exclusivement lieu en Autriche ou respectivement vers l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, les Pays-Bas, la République tchèque, la Hongrie et la Suisse, à l'adresse de livraison convenue préalablement avec le client et en principe dans un délai de trente (30) jours ouvrables après réception du paiement chez myMACO. Pour les cas mentionnés au point 5.4, la livraison a lieu après réception de la commande écrite du client dans un délai de maximum sept (7) jours ouvrables. Dans des cas particuliers, myMACO peut également dépasser ce délai de livraison. Si la marchandise commandée n'est pas disponible ou si elle ne peut pas être livrée pour des raisons non inhérentes à myMACO, myMACO est en droit de résilier le contrat sans fixer un nouveau délai.
- 7.2 Les livraisons partielles ou la fourniture de prestations partielles par myMACO sont autorisées.
- 7.3 Lors de l'envoi de la marchandise (via DPD), le risque de perte ou de dommage de la marchandise est transféré au client dès qu'elle a été remise au client ou à un tiers qu'il a désigné. Si le client conclut le contrat lui-même avec un transporteur sans profiter du choix que lui propose myMACO, le risque est transféré au transporteur dès que la marchandise lui a été remise.
- 7.4 Concernant l'exécution de travaux de service, de maintenance et de réparation, le client est tenu de veiller à ce que le site soit librement accessible, qu'il existe des surfaces de rangement appropriées et qu'un travail sans encombres soit possible. Le client doit s'assurer que des personnes habilitées à prendre livraison de la fourniture de prestations soient présentes. Si la fourniture de prestations ne peut pas avoir lieu pour des raisons inhérentes au client, myMACO n'est pas en retard dans la fourniture de prestations.
- 7.5 En outre, le client est obligé de recevoir des livraisons ou prestations reçues, même après le délai de livraison ou de prestation convenu. Seulement au cas où myMACO dépasse le délai de livraison ou de prestation de plus de quatre semaines, le client a le droit, en fixant un nouveau délai raisonnable d'au moins 14 jours pour la partie de la livraison ou de la prestation avec laquelle myMACO a pris du retard, de résilier le contrat par écrit.
- 7.6 myMACO est par ailleurs libérée de l'obligation de livraison ou de prestation, si le retard est dû à des événements indépendants de la volonté des parties (au sens du point 7.7.). Dans ces cas, myMACO ne sera pas touchée par les coûts dus au retard - pour la durée des conséquences d'un tel événement. Le client n'est donc pas autorisé - indépendamment du droit de résiliation - à faire valoir des demandes de compensation pour des coûts engendrés par le retard de livraison ou de prestation ou à faire valoir d'autres demandes d'indemnisation.
- 7.7 On considère qu'il y a un événement libre de toute influence au sens du point 7.6. en particulier lorsqu'il se produit sans que myMACO en soit responsable et qu'il échappe par conséquent à l'influence de myMACO. Outre les cas de force majeure (p. ex. les inondations, les pannes d'exploitation, les empêchements de transport, etc.) et les raisons techniques, cette influence comprend notamment tout retard soumis à la sphère d'influence du fournisseur de myMACO. myMACO informera immédiatement le client par écrit si un tel événement se produit. Si une des raisons du retard de livraison ou de prestation dure plus de quatre semaines, myMACO et le client sont tous deux en droit de réduire la livraison ou la prestation concernée par le retard ou de résilier le contrat en ce qui concerne cette partie.

8. Réserve de propriété

- 8.1 La marchandise livrée reste propriété de myMACO jusqu'au règlement complet de la facture.
- 8.2 Toute mise en gage ou remise à titre de garantie des marchandises livrées par myMACO sous la clause de réserve de propriété au profit d'un tiers est interdite sans autorisation de myMACO. Le client doit immédiatement dénoncer une mise en gage par des tiers à myMACO.
- 8.3 Une revente de la marchandise sous réserve de propriété de myMACO ne peut avoir lieu que si la réserve de propriété est maintenue. En cas de revente des marchandises sous réserve de propriété de myMACO, le client cède déjà tous les droits lui revenant et émanant de cette revente, notamment les créances du prix de vente, les réserves de propriété etc., à myMACO au moment de la conclusion du contrat. A la demande de myMACO, le client est obligé de remettre tous les documents relatifs à la revente à myMACO et de présenter immédiatement ses comptes se rapportant aux créances impayées. La reconnaissance de solde n'affecte pas la réserve de propriété.
- 8.4 Le client est tenu de conserver correctement la marchandise livrée sous réserve de propriété et, pour autant qu'il s'agisse d'un entrepreneur au sens des présentes CG, de l'assurer suffisamment contre tous les risques prévisibles dans le cadre habituel des activités commerciales. En cas de retard de paiement, myMACO est en droit de mettre la marchandise à l'abri, ce qui n'annule cependant pas les obligations du client résultant du contrat de vente, notamment son obligation de paiement.
- 8.5 En cas d'exercice de la réserve de propriété par myMACO, la marchandise doit être restituée sur demande sous cinq (5) jours ouvrables.

9. Garantie

- 9.1 En cas de défauts s'appliquent les prescriptions de la garantie légale. myMACO se porte garant pour les propriétés typiques et habituellement attendues selon l'offre ou le contrat. Sont considérées comme propriétés habituellement attendues les caractéristiques du produit indiquées par myMACO et les caractéristiques pouvant être exigées du produit lorsque celui-ci est utilisé de façon adéquate et aux fins prévues, ainsi que les normes correspondantes.
- 9.2 Pour les biens mobiliers ainsi que les prestations au niveau de biens mobiliers, la période de garantie est de deux ans à partir du transfert de la marchandise ou de la fourniture de la prestation ; pour les prestations au niveau de biens immobiliers, la garantie est de trois ans.
- 9.3 Si myMACO refuse l'échange ou la réparation, parce qu'ils s'avèrent impossibles, que l'effort est considérable ou qu'ils sont inacceptables, le client peut bénéficier d'une réduction de prix ou - en présence de défauts non négligeables - résilier le contrat (réduction de prix).
- 9.4 L'action de revendication de droits de garantie suppose
 - a. qu'il n'y a pas d'influences externes visibles telles que l'utilisation d'équipements de production ou de produits de nettoyage inadéquats, et que les produits n'ont pas été utilisés dans un environnement corrosif,
 - b. que le client respecte pleinement les prescriptions concernant le traitement ou le montage de la marchandise, que la marchandise est utilisée ou stockée correctement,
 - c. que le client puisse prouver, sur présentation d'un justificatif de maintenance (p.ex. justificatif, facture etc.) d'un spécialiste, que la maintenance a été effectuée conformément aux instructions et directives de maintenance de myMACO,
 - d. que l'entrepreneur au sens de ces CG a rempli son obligation de réclamation selon le § 377 et suiv. UGB (Code des sociétés) dans les délais,
 - e. qu'aucune modification n'a été effectuée par le client ou des tiers au niveau de la marchandise,
 - f. que le client n'a effectué aucune propre réparation sur la marchandise achetée et que celle-ci a été installée dans les règles de l'art par un spécialiste, ou
 - g. que le défaut ne résulte pas d'une usure naturelle,
 - h. que le client utilise les produits de myMACO d'une manière qui correspond à l'utilisation prédéterminée ou recommandée par myMACO (p.ex. concernant la taille, le poids, la surface etc.),
 - i. que dans le cadre du traitement (p.ex. l'installation, le remplacement) des marchandises de myMACO sont exclusivement utilisés des ferrures, des éléments, des composants individuels ou des produits comparables de myMACO et non une combinaison de produits myMACO avec des éléments ou des ferrures étrangers (y compris les accessoires) d'autres fabricants.

10. Responsabilité

- 10.1 myMACO est responsable envers le client que dans le cas de négligence grave et de préméditation. La responsabilité de la part de myMACO suppose que le client ait fait exécuter tous les travaux de réparation, de service et/ou de maintenance et d'autres prestations uniquement par un spécialiste.
- 10.2 myMACO met toutes les instructions de montage, d'utilisation et de maintenance nécessaires pour ses produits à disposition du client. Elles peuvent être consultées dans la zone de téléchargement sous www.myMACO.eu. Malgré la mise à disposition d'instructions de montage, d'utilisation et de maintenance détaillées, le client est obligé de faire exécuter tous les travaux de réparation, de service et/ou de maintenance et d'autres prestations uniquement par un spécialiste.

11. Retours, rétractation du client

- 11.1 La marchandise livrée est – sous réserve du droit de rétractation accordé aux consommateurs par la loi au sens du point 3. – en principe exclue du retour à myMACO.
- 11.2 En cas de rétractation injustifiée de la part du client suite à l'acceptation de l'offre par myMACO, le client est tenu d'assumer les coûts pour la livraison ou la prestation, les frais de parcours et de trajet ainsi que les frais de matériel et de transport. Si les produits contenus dans la livraison de marchandise sont des articles spéciaux et si le client annule le contrat de manière injustifiée, il doit rembourser les frais de planification, de développement et de fabrication de ces articles spéciaux à myMACO (coûts des outils en sus). Toutes autres demandes de dommages-intérêts de myMACO n'en sont pas affectées.

12. Retard d'acceptation

En cas de retard de réception de la part du client, myMACO est en droit d'entreposer les marchandises à la charge et aux risques du client, de facturer la marchandise ou la fourniture de prestation et de la rendre exigible comme convenu, ou de résilier le contrat par écrit en fixant un nouveau délai raisonnable d'au moins 14 jours pour la partie de la livraison ou de la prestation avec laquelle le client a pris du retard, ou de vendre la marchandise à un tiers après l'écoulement du délai supplémentaire de 14 jours.

13. Protection des données

myMACO identifie, traite et sauvegarde des données à caractère personnel (titre, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, données de cartes bancaires et de cartes de crédit et de débit) uniquement conformément aux prescriptions de lois valables telles que la loi sur la protection des données 2018 (DSG), le règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi allemande sur les télécommunications 2003 (TKG 2003).

Les données mises à disposition par le client sont nécessaires à l'exécution du contrat. La déclaration de confidentialité de myMACO ainsi que d'autres informations sur la nature, l'étendue et le but du traitement des données sont consultables sous www.myMACO.eu.

Formulaire de rétractation

(si vous souhaitez vous rétracter du contrat, veuillez remplir ce formulaire et nous le renvoyer)

myMACO
FENSTER UND TÜREN SERVICE



Adressé à (le nom, l'adresse et éventuellement le numéro de fax et l'adresse e-mail de l'entreprise doivent être indiqués par l'entrepreneur à cet endroit)

Je/Nous* vous notifie/notifions* par la présente ma/notre* rétractation du contrat portant sur l'achat des marchandises suivantes(*) / la fourniture des prestations suivantes (*):

.....
.....
Commandé le (*) / reçu le (*):

Nom du/des consommateur(s):

.....
.....
Adresse du/des consommateur(s):

.....
Signature du/des consommateur(s) : (uniquement pour les messages sur papier)

Date :